



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.

1



Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans **vos démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, DMP...).

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous **vos préoccupations** et répondent à **vos questions**.

3



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.

4



Le médecin envisage avec vous les suites à **donner** à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).

5



Le compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

## Suite à l'EPS, plusieurs orientations peuvent être proposées

### • Au CES

- Des programmes d'éducation en santé en collectif : approche globale de la santé, prévention du tabagisme, ateliers équilibre, troubles anxio-dépressifs)
- Un programme d'éducation thérapeutique pour les patients diabétiques de type 2.
- Des consultations spécialisées individuelles: psychologue, tests cognitifs, sevrage tabagique..

### • En dehors du CES

- Vers des professionnels de santé, vers des structures associatives...selon les besoins mis en évidence

### • Pour des besoins d'accès aux droits ou aux soins :

- aide administrative pour accéder à la Complémentaire Santé Solidaire
- orientation vers la Mission accompagnement Santé
- orientation vers les services sociaux CARSAT et/ou CAF